



Obtenir le label de qualité Zewo, étape par étape
Cette liste vous rappelle tous les points essentiels en vue de l'obtention du label de qualité Zewo.

Nous sommes à votre service.

Contactez-nous ou rendez-nous visite sur www.zewo.ch/examen. Vous y trouverez des informations détaillées.



zewo.ch • Pfingstweidstrasse 10 • 8005 Zurich
Téléphone +41 44 366 99 55



Check-list
pour parvenir
au label de
qualité Zewo

Check-list pour parvenir au label de qualité Zewo



1 Remplir les préalables de base

Mon organisation:

- exerce une activité d'utilité publique.
- est exonérée d'impôts.
- est active depuis 2 ans.
- a son siège en Suisse.
- dispose de comptes annuels révisés selon Swiss GAAP RPC 21.

2 S'informer et choisir la procédure

Je connais:

- les 21 normes Zewo.
- le règlement relatif au label de qualité Zewo.
- La fiche technique: «Comment parvenir au label de qualité Zewo».

J'ai choisi une procédure:

- une estimation sans engagement. *Passer à l'étape 3*
- dépôt direct d'une demande. *Passer à l'étape 4*

3 Demander l'estimation

Pour une première estimation, j'envoie à la Zewo:

- Statuts/acte de fondation
- Exonération d'impôts actuelle
- Rapport annuel
- Comptes annuels révisés selon Swiss GAAP RPC 21

4 Déposer une demande complète

Pour la certification, je dois:

- télécharger le questionnaire sur zewo.ch ou le demander au secrétariat.
- compléter le questionnaire de manière véridique.
- joindre tous les documents demandés.
- déposer le questionnaire signé et les documents.
- en cas de questions, donner des renseignements véridiques.
- étudier le rapport d'examen et mettre en œuvre les conditions ou y répondre.

5 Octroi du label de qualité

J'accepte la décision du Conseil de fondation de la Zewo:

- Certification non assortie de conditions:**
Bravo! Je peux dès à présent utiliser le label de qualité. Les recommandations contribuent à développer mon organisation.
- Certification assortie de conditions:**
Je peux utiliser le label de qualité, mais si je ne remplis pas les conditions, il menace d'être retiré.
- Non-certification:** dommage, mais dans 2 ans, je pourrai de nouveau déposer une demande.
- Possibilités de recours:**
Si je ne suis pas d'accord avec la décision, je peux m'adresser au tribunal des recours de la Zewo.

6 Contrôles réguliers

Pour conserver le label de qualité, je dois:

- respecter à tout moment les normes Zewo.
- remettre chaque année les comptes annuels, le rapport annuel et le rapport de révision.
- me soumettre à une recertification tous les 5 ans
- satisfaire à d'éventuelles conditions pour les recertifications.
- faire part à la Zewo de modifications importantes de l'organisation.
- respecter l'obligation de collaboration.
- en cas d'événements particuliers, en rendre compte de façon exhaustive et honnête.